



Infraction code de la route

Par **dedale**, le **05/05/2010 à 19:28**

Bonjour,

j'ai été contrôlé lors d'un contrôle routier par la gendarmerie. j'avais un peu bu mais je n'étais pas au dessus de la limite autorisée j'ai payé une amende, plus une autre amende pour non présentation du permis '(et pour cause) C'est là où ça se complique .

Pour des raisons personnelles j'ai dû prendre mon véhicule alors que je n'avais plus de points sur mon permis ,les gendarmes le soir de mon contrôle non pas retrouvé la trace de mon permis de conduire à la préfecture (problème informatique apparemment)donc je leur est simplement dit que je l'avais perdu ,ils ne m'ont pas demandé de me présenter le lendemain avec mes papiers .par ailleurs je n'ai eu aucun procès verbal .

Le problème c'est que trois semaines après le gendarme qui m'a contrôlé me demande de me présenter à la gendarmerie(il a téléphoné chez moi à 21 heure) car il savent aujourd'hui que le jour du contrôle je roulais sans permis.

chose qu'il n'ont pas pu voir le jour de mon contrôle, donc les gendarmes ont-ils le droit de revenir sur une infraction 3 semaines après, d'autant plus que j'ai payé les amendes le jour même.

ont-ils le droit de me convoquer verbalement.

et si oui qu'est-ce que je risque .

merci.

j'espère avoir été assez claire à bientôt

Par **jeetendra**, le **05/05/2010** à **19:48**

Bonjour, dans votre situation "conduite sans permis de conduire et sous l'emprise de l'alcool", c'est du sérieux au point de vue pénal, prenez rapidement contact avec un avocat, courage à vous, bonne soirée.

Par **Tisuisse**, le **05/05/2010** à **23:12**

Bonjour,

A dedale,

La réponse à votre question est OUI car, rouler sans permis est un délit et les délits sont prescrits par 3 ans.

Comme le souligne mon confrère jeetendra, vous êtes sous le coup de 2 délits, attendez-vous à de très sérieux problèmes. Vous trouverez les sanctions dans les post-it de ce forum, lisez ces post-it et constatez que l'aide d'un avocat ne sera pas superflue car, parmi les sanctions, vous risquez de la prison ferme et ce n'est pas une blague.